



## Conseil de la Ville

---

### Règlement RV-2006-05-57 modifiant le Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas

---

LE CONSEIL DE LA VILLE DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. **Tableau I : Usages et bâtiments principaux permis, par zone**

Le « TABLEAU I : Usages et bâtiments principaux permis, par zone » auquel réfère l'article 10 du Règlement de zonage no 094 de l'ex-Ville de Saint-Nicolas est modifié par l'addition, à la ligne « 33. Infrastructures d'utilité publique » afférente à la zone U-445, du code numérique « 3312 ».

Adopté le 6 novembre 2006

(signé) Danielle Roy Marinelli

---

Danielle Roy Marinelli, mairesse

(signé) Danielle Bilodeau

---

Danielle Bilodeau, greffière

**ENTRÉE EN VIGUEUR LE 16 DÉCEMBRE 2006**